

# PLAN D'ACTION 2025-2027 POUR ASSURER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



La mise en place d'une égalité professionnelle réelle et quantifiable entre les femmes et les hommes constitue une préoccupation constante au sein de notre École.

Cette égalité s'est incarnée au travers du précédent plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes adopté en novembre 2021 pour les années 2022-2024.

Ce plan a permis la mise en place de plusieurs mesures telles que :

- Création d'un baromètre sur les rémunérations brutes partiellement intégré aux bilans sociaux
- Formation d'environ 70 agents aux questions de genre et de diversité
- Renforcement des dispositifs de signalement des violences sexistes et sexuelles
- Désignation d'un référent égalité professionnelle et d'une collaboratrice au sein de l'Ecole sur ce sujet
- Mise en place d'un réseau de référents égalité représentant chaque direction, se réunissant régulièrement et formulant des propositions
- Mise à jour de la rubrique RSE/égalité H/F sur plusieurs supports
- Établissement de règles communes pour éviter les biais de genre dans les offres d'emploi
- Facilitation de l'accès au télétravail
- Conférences et campagnes d'affichage, actions de sensibilisation

Toutefois, le diagnostic 2023 de la situation professionnelle des femmes et des hommes au sein de l'école fait encore apparaître certaines inégalités. On constate ainsi une surreprésentation du personnel féminin dans les catégories B (95%) et C (près de 87%), une sous-représentation dans les filières technique (32%) ou de recherche (26%), et des temps partiels majoritairement choisis par les personnels féminins (62%), ces situations entraînant mécaniquement un écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Au vu de ce constat, l'École a décidé de continuer et de renforcer sa démarche en élaborant nouveau plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les trois prochaines années.

Se fondant sur l'analyse des données du bilan social 2023 et du plan d'action 2022-2024, ce nouveau plan a été élaboré sous l'impulsion du référent égalité professionnelle de l'école et de sa collaboratrice, en s'appuyant sur le réseau des référents égalité ainsi que les représentants du personnel, consultés à plusieurs reprises.

Au-delà d'être une obligation légale, ce plan permet à notre école de s'enrichir de nouveaux talents et d'attirer toujours plus l'excellence, en adéquation avec les aspirations auxquelles prétendent les femmes et les hommes dans la société actuelle.

A cette fin, ce plan comporte des mesures concrètes, aux effets quantifiables, afin de lutter contre les écarts de rémunération, favoriser la mixité des métiers, l'égalité des parcours professionnels et le déroulement de carrière, permettre une articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, et enfin lutter contre les violences sexuelles et sexistes.







## Les nouvelles mesures pour le plan d'action 2025-2027 sont indiquées dans cette couleur

Axe	N°	Mesures	Echéances	Indicateurs et livrables	Pilotes
	1	Collecter et affiner davantage les données répertoriées par genre dans les catégories et filières de l'École.	Lors de la présentation de chaque bilan social	• Bilan social complété	SRH
Axe 1 : Sensibilisation à l'égalité	2	Mettre en place un baromètre sur les rémunérations brutes.	Lors de la présentation de chaque bilan social	Etat des lieux et propositions	Référent égalité, SRH
professionnelle	3	Sensibiliser l'ensemble des agents aux questions de genre, diversité, situations de harcèlement et sexisme.	Premières actions dès 2025 puis chaque année	Nombre d'actions par an     Nombre d'agents formés dont managers	Référent égalité, SRH

SRH : Service des ressources humaines Référent égalité : Secrétaire général adjoint







## Les nouvelles mesures pour le plan d'action 2025-2027 sont indiquées dans cette couleur

Axe	N°	Mesures	Echéances	Indicateurs et livrables	Pilotes
	4	Former obligatoirement les managers à l'égal accès aux postes, aux questions de genre, diversité, handicap, situations de harcèlement et sexisme.	30% de managers formés chaque année pour atteindre 90% de managers formés fin 2027	<ul> <li>Plan de formation complété ;</li> <li>% des managers formés</li> <li>Nombre de formations réalisées</li> </ul>	SRH
Axe 1 :  Sensibilisation à l'égalité professionnelle	5	Améliorer la visibilité sur la rubrique RSE/égalité HF sur le site intranet, sur le site internet et dans le rapport annuel.	Fin 2025, lors de la présentation du rapport annuel	Nombre de visites de la page d'information par an     Nombre de communication réalisée	SRH COM Référent égalité
	O	Mise en place d'un programme de mentorat chercheuses/élèves (focus recherche) en lien avec une association	Septembre 2025	Nombre d'adhésions     Enquête annuelle de satisfaction	Référent égalité

SRH: Service des ressources humaines COM: Direction de la communication







## Les nouvelles mesures pour le plan d'action 2025-2027 sont indiquées dans cette couleur

Axe	N°	Mesures	Echéances	Indicateurs et livrables	Pilotes
	7	Mettre en place des comités de sélection mixtes pour les recrutements des doctorants	2026	Note de service aux recruteurs et bilan annuel	Référent égalité
<u>Axe 2</u> :	8	Valoriser les agents exerçant dans un milieu genré (ex : un chargé de paie, une chercheuse).	2026	Communications internes (affiches, mails)  Campagne de « portraits de femmes »	COM, SRH
Recrutements et carrières	9	Dossier INGENIUS sur les questions de genre dans la recherche; Présentation d'un état des sources disponibles sur les femmes à l'ENPC via un article sur Héritage des Ponts	2025 et 2026	Dossier dans INGENIUS     Article dans Héritage des Ponts	COM, DOC
	10	Prendre en compte l'égalité de traitement femmes/hommes lors des recrutements, promotions (titulaires) et lors de la revalorisation triennale de la rémunération (contractuels).	2025	Bilan annuel présenté au premier CSA de l'année	Référent égalité

SRH : Service des ressources humaines COM : Direction de la communication Référent égalité : Secrétaire général adjoint

DOC : Direction de la documentation







## Les nouvelles mesures pour le plan d'action 2025-2027 sont indiquées dans cette couleur

	Axe	N°	Mesures	Echéances	Indicateurs et livrables	Pilotes
		11	Maintien et communication sur le dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes (VSS) incluant les questions de harcèlement et d'agissements inappropriés.	2025	<ul> <li>Dispositif mis en place;</li> <li>Information mise en ligne sur intranet</li> <li>Communication par mail à l'ensemble du personnel</li> <li>Nombre de signalements reçus</li> </ul>	Référent égalité
s	Axe 3 : Signalement et accompagnement	12	Améliorer l'information sur le protocole de prévention des risques et sur les différents acteurs susceptibles de recueillir la parole des personnes concernées par les VSS.	2025	Mise à jour du protocole ;     Mise à jour de la page intranet     « prévention »     Présence de l'information dans le livret d'accueil des nouveaux arrivants	Référent égalité, SRH
			Former les agents susceptibles de recueillir la parole des victimes de VSS.	50% des agents concernés formés en 2025, 50% en 2026	Nombre d'agents formés (membres du réseau égalité, RP, AP, sentinelles)	SRH

SRH : Service des ressources humaines Référent égalité : Secrétaire général adjoint

RP : Représentants du personnel AP : Assistants de prévention







## Les nouvelles mesures pour le plan d'action 2025-2027 sont indiquées dans cette couleur

Axe	N°	Mesures	Echéances	Indicateurs et livrables	Pilotes
Axe 4 : Equilibre des temps	14	Améliorer l'information RH sur les congés familiaux et informer les encadrants aux dispositifs dont peuvent bénéficier les agents		<ul> <li>Réunion d'information/amphithéâtre</li> <li>Nombre de managers formés</li> <li>Nombre d'agents informés</li> <li>Communication par mails</li> <li>Diffusion des informations sur l'intranet</li> <li>Bilan au premier CSA de l'année (Bilan genré de l'utilisation des congés familiaux)</li> </ul>	Référent égalité, SRH

SRH : Service des ressources humaines Référent égalité : Secrétaire général adjoint







## Les nouvelles mesures pour le plan d'action 2025-2027 sont indiquées dans cette couleur

	Axe	N°	Mesures	Echéances	Indicateurs et livrables	Pilotes
	Axe 5 Gouvernance du plan	15	Diffuser l'information sur la mise en oeuvre du plan.		<ul> <li>Mise en ligne sur l'intranet;</li> <li>Mise en ligne sur le site internet d'une version web;</li> <li>Communications internes</li> <li>Bilan annuel de la mise en place du plan d'action</li> </ul>	Référent égalité, SRH, COM
		16	Identifier le montant alloué à l'égalité femmes/hommes		<ul> <li>Pourcentage de la masse salariale</li> <li>Coût des formations</li> <li>Coût des actions menées (expositions, conférences, campagnes d'affichage)</li> </ul>	Référent égalité, SRH

SRH : Service des ressources humaines Référent égalité : Secrétaire général adjoint COM : Direction de la communication